

**LA FORMATION ARTISTIQUE  
ET LES ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER  
POUR L'AVENIR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**DOCUMENT DE CONSULTATION**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**QUÉBEC, LE 19 FÉVRIER 2014**

*Les conservatoires sont des projections de la société où ils se développent.  
Aussi longtemps qu'ils accomplissent leur fonction et qu'ils la redéfinissent par rapport  
au présent, ils rendent à la société le centuple de ce que la société leur donne.*

**JEAN VALLERAND**

*Premier secrétaire général du Conservatoire de musique de Montréal*

*Mycroft Mixeudeim : « Il faut poser des actes d'une si complète audace,  
que même ceux qui les réprimeront devront admettre qu'un pouce de délivrance  
a été conquis pour tous. »*

**CLAUDE GAUVREAU**, La charge de l'original épormyable

## TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE.....	1
LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC, UNE INSTITUTION ORIGINALE.....	2
Une mission et une approche pédagogique uniques .....	2
Le développement d'un réseau.....	3
Un changement de statut et de mission .....	4
LE DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ DE L'OFFRE DE FORMATION ARTISTIQUE .....	4
La formation en musique.....	4
La formation en art dramatique .....	7
UNE BAISSÉ CONTINUE DE LA CLIENTÈLE .....	11
En musique essentiellement.....	11
En art dramatique .....	14
LA FORMATION PRÉPARATOIRE.....	15
LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS...	17
En musique.....	17
En art dramatique .....	18
LA VIE ARTISTIQUE RÉGIONALE .....	20
La création de pôles artistiques .....	21
LA MISSION DU CONSERVATOIRE .....	22
Les principes à privilégier pour la mission du Conservatoire .....	22
La formulation de la nouvelle mission.....	24
ANNEXE .....	25

## LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Le 1<sup>er</sup> mars 2013 marquait le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Au cours des dernières années, l'environnement de la formation artistique a connu des bouleversements majeurs. Les organismes de formation se sont multipliés tant en musique qu'en art dramatique, et ce, à tous les niveaux de formation. Ce nouveau contexte, lié à la diminution des demandes d'admission en musique partout dans le réseau, nécessite une réflexion profonde sur sa mission.

Depuis le changement de son statut en 2007, le Conservatoire éprouve des problèmes financiers persistants et se trouve aux prises avec un déficit structurel et cumulé majeur. Cette situation difficile rend encore plus urgente la réflexion sur la vision d'avenir souhaitable pour la pérennité du Conservatoire.

Par ailleurs, en marge de ces considérations d'ordre budgétaire, il importe de mettre en évidence la pertinence en 2013 de la mission du Conservatoire, de ce qui en fait sa particularité dans l'environnement de la formation artistique et, s'il y a lieu, d'actualiser la façon dont celle-ci est mise en œuvre.

En parallèle, les changements des besoins du marché du travail artistique et les exigences toujours plus grandes en ce qui a trait à la qualité de la formation nous incitent à continuer d'innover et à nous assurer de l'adéquation des programmes d'enseignement.

Quelles seront les pistes d'action qui permettront de garantir la pérennité d'une école d'État qui continue de s'illustrer par la qualité et l'envergure internationale des compositeurs, musiciens, chanteurs, chefs d'orchestre, scénographes, metteurs en scène et acteurs qu'elle forme ?

Quels seront les changements que nous devons apporter à l'organisation du Conservatoire, à son fonctionnement et à ses activités afin de redresser la situation et d'équilibrer le budget ?

Chaque région présente un portrait différent de la formation artistique. La consultation vise à approfondir notre connaissance de l'offre de formation dans chaque région, à évaluer la faisabilité des modifications envisagées et à mieux cerner leur incidence sur la vie artistique des milieux.

## **LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC, UNE INSTITUTION ORIGINALE**

La richesse artistique observable au Québec doit beaucoup aux talents de ses créateurs et de ses interprètes ainsi qu'à la qualité de la formation qu'ils ont reçue au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. La vitalité culturelle est en effet étroitement liée à la qualité de la formation artistique. Celle-ci constitue l'assise du développement culturel d'une société. Aussi la formation représente-t-elle l'une des premières interventions des États en culture.

Au Québec, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la formation musicale professionnelle se concentre au Royal Victoria College, qui deviendra en 1920 la Faculté de musique de l'Université McGill, à l'École supérieure de musique d'Outremont (Vincent-d'Indy) et à l'École de musique de l'Université Laval dédiée à la musique sacrée. Quant à la formation des comédiens, elle se fait surtout par des ateliers ou des cours privés, notamment au Conservatoire Lassalle, par la pratique et par des séjours en France.

Fondé sur le modèle qui caractérise le conservatoire de type français, le Conservatoire est le premier établissement d'enseignement de la musique entièrement financé par l'État en Amérique. Le modèle sur lequel il s'appuie se distingue par :

- le soutien de l'État ;
- la gratuité de l'enseignement ;
- le recrutement des élèves par voie de concours ;
- l'excellence du corps professoral ;
- la relation maître-élève;
- la variété des disciplines enseignées.

### **Une mission et une approche pédagogique uniques**

La loi constituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été adoptée en mai 1942. À l'époque, « il est apparu alors vital que le Québec se dote d'une institution spécialisée, apte à préparer des artistes – tant musiciens que comédiens – professionnels, à l'instar de ce qui se faisait depuis près de deux cents ans dans les pays occidentaux<sup>1</sup> ».

L'article 3 de la Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en définissait l'objet comme suit :

---

<sup>1</sup> Victor BOUCHARD, Rapport du comité sur l'avenir des Conservatoires (CAC) présenté au ministre des Affaires culturelles du Québec, 1980.

« Ce conservatoire a pour but d'assurer la coordination de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique, au Québec, sans, toutefois, porter atteinte au développement et à l'autonomie des institutions existantes, et d'aider à la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs. »

Au début, la gouvernance est assurée par une commission de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique, formée de représentants de l'Université de Montréal, de l'Université Laval et de l'Université McGill ainsi que de l'Académie de musique du Québec. L'institution relève du secrétaire de la province.

Le chef d'orchestre Wilfrid Pelletier et le compositeur Claude Champagne, tous deux à l'origine du projet, conjuguent leurs efforts pour doter leur institution d'un corps professoral exceptionnel. Des professeurs éminents des États-Unis et de l'Europe sont embauchés lorsqu'il se révèle impossible d'en trouver au Québec. Les cours débutent en mars 1943, à Montréal, et le Conservatoire compte 175 élèves au cours de la première année scolaire.

### **Le développement d'un réseau**

Le Conservatoire voit le jour et se développe comme un établissement de formation spécialisée afin d'offrir, en musique et en art dramatique, une formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail artistique. L'objectif poursuivi consiste à combler la pénurie de musiciens et de comédiens d'expérience.

En janvier 1944, le Conservatoire de musique du Québec ouvre ses portes à Québec. Le Conservatoire offre sa première classe d'art dramatique à Montréal en 1954 et à Québec en 1958. Suit l'ouverture des conservatoires de Trois-Rivières et de Val-d'Or en 1964, de Gatineau et de Saguenay en 1967 et de Rimouski en 1973. À la création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, le Conservatoire y est intégré comme direction générale.

Le Conservatoire gère maintenant neuf établissements d'enseignement, dont deux en art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept en musique, à Montréal, à Québec, à Gatineau, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or. Ces conservatoires offrent tous les niveaux de la formation musicale du profil classique : du programme de formation préparatoire au programme de formation universitaire. La formation instrumentale est donnée de façon personnalisée et continue indépendamment de la progression scolaire.

## Un changement de statut et de mission

En 1994, un changement à la loi est envisagé, et un projet de loi est déposé. Mais celui-ci ne prend pas effet avant 2007, à la suite de modifications apportées en 2006.

La loi actuelle met l'accent sur l'administration et l'exploitation, « dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement », tout en précisant que « Les établissements d'enseignement de la musique ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique ».

Les éléments suivants ont constitué, à travers les ans, la base de la mission :

- une formation spécialisée en musique et en art dramatique axée sur la qualité de l'enseignement ;
- une formation adaptée aux besoins du marché du travail artistique ;
- en musique, la continuité de la formation et une offre de tous les niveaux de formation, de la formation initiale à la formation supérieure ;
- une formation accessible dans les régions et une offre de bourses aux élèves les plus talentueux ;
- l'offre d'un enseignement personnalisé permettant un cheminement et une promotion par matière.

## LE DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ DE L'OFFRE DE FORMATION ARTISTIQUE

Depuis la création du Conservatoire, l'offre de formation s'est considérablement développée. La multiplication des organismes de formation tant publics que privés s'observe particulièrement en musique.

### La formation en musique

- Le programme de formation préparatoire est offert par le Conservatoire. La formation générale et la formation spécialisée, initiales ou préparatoires, sont données par les commissions scolaires et par le secteur privé (professeurs ou écoles). La formation dispensée par le Conservatoire et par les quelque 40 écoles publiques qui sont rattachées aux commissions scolaires et qui offrent un projet reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (programme arts-études ou concentration en musique) est gratuite, alors que la formation donnée par les écoles privées et par les professeurs nécessite le

paiement de droits de scolarité. Le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée en arts, accorde une aide financière aux écoles situées à l'extérieur de Montréal et de Québec. Une subvention est versée à plus de 60 écoles, camps musicaux, ensembles ou orchestres de jeunes qui proposent le volet préparatoire. Il existe aussi plusieurs écoles privées non soutenues par le ministère de la Culture et des Communications et plusieurs écoles du réseau scolaire qui mettent sur pied des projets arts-études non reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- La formation dispensée par le Conservatoire s'adresse à un nombre restreint d'élèves qui manifestent le talent requis pour la poursuite d'études conduisant à une carrière de musiciens. Ces élèves sont acceptés après un examen d'admission et ils reçoivent une formation instrumentale personnalisée. La formation donnée par les commissions scolaires s'adresse à tous, et il s'agit bien souvent d'une formation de groupe. Les écoles privées offrent les deux profils de formation, soit le profil loisir et le profil préparatoire.
- Au collégial, en plus du Conservatoire, 14 cégeps dispensent une formation préuniversitaire, dont 13 en musique classique. Certains de ces cégeps et un certain nombre d'autres offrent la possibilité d'un double cheminement (par exemple, musique et sciences de la nature ou sciences humaines). Huit cégeps proposent une formation terminale en musique populaire. Dans les régions de Montréal, de Québec, du Saguenay et de la Mauricie, où le Conservatoire est présent, un ou plusieurs cégeps offrent la formation en musique classique.
- Pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le Conservatoire et sept universités (Bishop, Laval, Concordia, McGill, Montréal, Sherbrooke et UQÀM) ont des programmes de musique en interprétation, en composition et en écriture. Le Conservatoire, l'Université McGill et l'Université de Montréal s'adressent principalement aux étudiants qui se destinent à une carrière d'interprète. Une partie importante des étudiants de la Faculté de musique de l'Université de Montréal et de l'École de musique Schulich, rattachée à l'Université McGill, viennent de l'étranger.

Établissements par région administrative offrant une formation en musique							
Régions administratives	Conservatoires	Écoles primaires <sup>2</sup>	Écoles secondaires <sup>3</sup>	Collèges (préuniversitaires) <sup>4</sup>	Collèges (techniques) <sup>5</sup>	Universités <sup>6</sup>	Org. de formation spécialisée (subv. MCC)
01 Bas-Saint-Laurent	1	1	4	1	-	-	5
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	1	2	1	1	-	6
03 Capitale-Nationale	1	3	5	2	-	1	3
04 Mauricie	1	2	2	1	-	-	-
05 Estrie	-	1	1	1	-	2	1
06 Montréal	1	-	6	5	3	4	-
07 Outaouais	1	-	2	-	-	-	2
08 Abitibi-Témiscamingue	1	1	2	-	-	-	6
09 Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	5
10 Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	3
12 Chaudière-Appalaches	-	-	2	-	-	-	3
13 Laval	-	1	4	-	-	-	-

<sup>2</sup> Nombre d'écoles primaires offrant des programmes particuliers de formation en musique de type enrichissement en arts ou arts-études, reconnus officiellement ou non par le MELS en 2010-2011 (source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 25 janvier 2013, production le 2 décembre 2013).

<sup>3</sup> Nombre d'écoles secondaires offrant des programmes particuliers de formation en musique de type enrichissement en arts ou arts-études, reconnus officiellement ou non par le MELS en 2010-2011 (source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 25 janvier 2013, production le 2 décembre 2013).

<sup>4</sup> Données 2012, MESRST, Information provenant de la sphère informationnelle, couche secondaire, fréquentation collégiale, 23 février 2013.

<sup>5</sup> Données 2012, MESRST, Information provenant de la sphère informationnelle, couche secondaire, fréquentation collégiale, 23 février 2013.

<sup>6</sup> Données 2012, MESRST, Information provenant de la sphère informationnelle, couche secondaire, fréquentation collégiale, 23 février 2013.

Établissements par région administrative offrant une formation en musique							
Régions administratives	Conservatoires	Écoles primaires <sup>2</sup>	Écoles secondaires <sup>3</sup>	Collèges (préuniversitaires) <sup>4</sup>	Collèges (techniques) <sup>5</sup>	Universités <sup>6</sup>	Org. de formation spécialisée (subv. MCC)
14 Lanaudière	-	1	1	1	1	-	1
15 Laurentides	-	3	2	1	1	-	-
16 Montérégie	-	3	8	-	-	-	1
17 Centre-du-Québec	-	2	2	1	-	-	1
Total	7	19	43	14	6	7	37

### La formation en art dramatique

- Au primaire et au secondaire, 10 écoles ont un projet reconnu de formation en art dramatique, dans le cadre de la concentration en arts ou d'un programme arts-études. Le ministère de la Culture et des Communications soutient quatre organismes offrant une formation en théâtre, dont deux camps, une école et un centre d'art.
- La formation collégiale terminale en interprétation est donnée dans deux cégeps francophones (Saint-Hyacinthe et Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse) et deux cégeps anglophones (John Abbott et Dawson). La formation terminale en production est donnée dans trois cégeps francophones (Saint-Hyacinthe, Lionel-Groulx et Montmagny) et un anglophone (John Abbott). Quelques cégeps offrent des formations préuniversitaires pouvant mener à des études en théâtre (notamment le Collège LaSalle).
- Six universités proposent des programmes en interprétation, en scénographie, en écriture dramatique et en mise en scène. L'approche est cependant généraliste et plus théorique. Seuls le Conservatoire et l'École nationale de théâtre du Canada offrent l'ensemble des programmes préparant à un métier d'interprète ou en arts de la scène. Le rapport élèves-maître plus bas qu'ailleurs permet une formation personnalisée.

En somme, le réseau scolaire et le réseau de l'enseignement supérieur offrent maintenant tous les niveaux de formation tant en musique qu'en art dramatique. La mise

en œuvre de tous ces programmes de formation émane cependant de l'initiative de chaque école ou organisme. En musique, où la continuité de la formation est importante, il n'y a pas de cohérence dans les programmes offerts aux différents niveaux. Les projets, même ceux proposés par les commissions scolaires, ne sont pas tous autorisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Chaque élève arrive après avoir suivi un parcours artistique qui lui est propre, et les groupes manquent parfois d'homogénéité. Par conséquent, la formation dispensée est générale et plus théorique qu'au Conservatoire où elle est donnée de façon continue et où l'accent est mis sur la relation personnalisée du maître et de l'élève pour l'apprentissage de l'instrument.

En musique, comme les écoles ne disposent pas toutes des ressources spécialisées nécessaires, elles doivent, pour plusieurs projets de type arts-études ou concentration musique offerts par les commissions scolaires, faire appel au Conservatoire ou à une école privée afin de donner la formation instrumentale.

Établissements par région administrative offrant une formation en art dramatique								
Régions administratives	Conservatoires	Écoles primaires <sup>7</sup>	Écoles secondaires <sup>8</sup>	Collèges (préuniversitaires) <sup>9</sup>	Collèges (techniques) <sup>10</sup>	Universités <sup>11</sup>	Org. de formation supérieure (subv. MCC)	Org. de formation spécialisée (subv. MCC)
01 Bas-Saint-Laurent	-	-	2	1	-	-	-	-
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	-	-	2	1	-	1	-	-
03 Capitale-Nationale	1	-	6	1	-	1	-	1
04 Mauricie	-	-	1	1	-	1	-	-
05 Estrie	-	-	2	1	-	1	-	-
06 Montréal	1	-	1	3	2	2	1	1
07 Outaouais	-	-	2	1	-	-	-	1
08 Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	-	-	-	-
09 Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	-	1	-	-	1
12 Chaudière-Appalaches	-	-	1	1	-	-	-	-

<sup>7</sup> Nombre d'écoles primaires offrant des programmes particuliers de formation en art dramatique de type enrichissement en arts ou arts-études, reconnus officiellement ou non par le MELS en 2010-2011 (source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 25 janvier 2013, production le 2 décembre 2013).

<sup>8</sup> Nombre d'écoles secondaires offrant des programmes particuliers de formation en art dramatique de type enrichissement en arts ou arts-études, reconnus officiellement ou non par le MELS en 2010-2011 (source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 25 janvier 2013, production le 2 décembre 2013).

<sup>9</sup> Données 2012, MESRST, Information provenant de la sphère informationnelle, couche secondaire, fréquentation collégiale, 23 février 2013.

<sup>10</sup> Données 2012, MESRST, Information provenant de la sphère informationnelle, couche secondaire, fréquentation collégiale, 23 février 2013.

<sup>11</sup> Données 2012, MESRST, Information provenant de la sphère informationnelle, couche secondaire, fréquentation collégiale, 23 février 2013.

Établissements par région administrative offrant une formation en art dramatique								
Régions administratives	Conservatoires	Écoles primaires <sup>7</sup>	Écoles secondaires <sup>8</sup>	Collèges (préuniversitaires) <sup>9</sup>	Collèges (techniques) <sup>10</sup>	Universités <sup>11</sup>	Org. de formation supérieure (subv. MCC)	Org. de formation spécialisée (subv. MCC)
13 Laval	-	-	1	-	-	-	-	-
14 Lanaudière	-	-	2	-		-	-	-
15 Laurentides	-	-	-	-	1	-	-	-
16 Montérégie	-	1	7	1	1	-	-	-
17 Centre-du-Québec	-	-	1	-	-	-	-	-
Total	2	1	29	11	5	6	1	4

## L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

### QUESTIONS

- Y a-t-il un problème d'accessibilité à un programme de formation musicale ou d'art dramatique dans votre région ? Au perfectionnement ou à la formation continue des enseignants ? Quels sont les autres problèmes rencontrés ?
- Y a-t-il des projets de collaboration entre les intervenants du réseau scolaire, du Conservatoire ou des écoles privées ?
- De façon concrète, comment le Conservatoire peut-il faciliter ou soutenir le travail des éducateurs spécialisés dans les écoles ? Ceux des écoles privées?

## LA COHÉRENCE DE L'OFFRE DES PROGRAMMES DE FORMATION

### QUESTIONS

- Quels éléments positifs ou négatifs voyez-vous dans le fait que la formation musicale ou en art dramatique est offerte à la fois par le réseau scolaire, par le Conservatoire et par des écoles privées ?
- Les moyens de formation accessibles dans la région préparent-ils adéquatement à une formation supérieure ?
- Comment voyez-vous le rôle des écoles et des professeurs privés dans la formation préparatoire à des études supérieures en musique ?
- Quel devrait être, pour ce qui est de la cohérence, de la continuité et de la qualité de l'offre de formation et des programmes d'enseignement, le rôle du Conservatoire ? Celui du ministère de la Culture et des Communications ?

## LA QUALITÉ DE LA FORMATION OFFERTE

### QUESTIONS

- Quels constats faites-vous sur la qualité de la formation offerte dans la région par le réseau scolaire et par le réseau de l'enseignement supérieur ? Par les écoles privées ? Par le Conservatoire ?
- Quelles améliorations vous semblent souhaitables ? Quels changements suggérez-vous ?
- Quels sont les éléments qui vous aideraient à améliorer la qualité de la formation que vous offrez ?
- Le Conservatoire peut-il jouer un rôle plus grand à cet égard ?

## UNE BAISSÉ CONTINUE DE LA CLIENTÈLE

### En musique essentiellement

Le développement de la formation s'est effectué parallèlement à la baisse démographique. Ces deux facteurs conjugués ont entraîné une diminution de près de 20 % de l'effectif du Conservatoire, principalement à Saguenay, à Trois-Rivières et à Québec.

Parce que les conservatoires n'avaient pas la masse critique suffisante pour garantir la qualité et la variété de l'offre de formation, les critères d'admissibilité ont été assouplis.

Sans cette ouverture, la baisse de la fréquentation aurait été supérieure. Quelques conservatoires ont réussi à renverser la tendance négative. C'est le cas du Conservatoire de Gatineau qui accueille des élèves de l'Ontario, notamment de la banlieue d'Ottawa, et de celui de Val-d'Or dont le rayonnement s'étend au-delà de la municipalité et qui reçoit des élèves d'Amos.

La baisse des inscriptions s'observe aussi dans le réseau scolaire. Depuis quelques années, une diminution marquée des inscriptions se fait sentir dans certaines catégories d'instruments telles que le violon et le piano classique. « Dans quelques régions, le secteur classique affiche une désaffection de plus en plus importante. En contrepartie, les secteurs populaires et jazz connaissent une augmentation des inscriptions. Le chant jazz-pop, la guitare électrique, la basse électrique et la batterie attirent de très nombreux candidats aux auditions<sup>12</sup>. »

Au collégial, « le nombre d'inscriptions est nettement en baisse, si bien que les cégeps s'arrachent littéralement les candidats intéressants. Et plus le cégep est éloigné d'un grand centre, plus la baisse se fait cruellement sentir<sup>13</sup> ». Comme la clientèle des universités vient des cégeps, la baisse des inscriptions au collégial se répercutera au cours des prochaines années à l'université.

Déjà, la baisse de la clientèle a eu un effet sur l'offre de service du Conservatoire. L'enseignement de certains instruments a dû être abandonné, et celui de l'ensemble des instruments d'orchestre, de la guitare ou du chant ne se fait plus dans tous les conservatoires. L'enseignement de la composition n'est offert qu'aux conservatoires de Montréal et de Québec. Cette situation a des répercussions sur la vie musicale de la région. Ainsi, pour le cours d'orchestre obligatoire à l'université, à l'exception des conservatoires de Montréal et de Québec, les cinq autres conservatoires doivent l'ouvrir aux élèves moins avancés, amenant une disparité dans cette formation entre des musiciens des niveaux préparatoire, collégial et universitaire. De plus, ils doivent faire appel à des renforts de l'externe pour compenser le manque d'instruments ou bien collaborer avec d'autres organismes comme un orchestre régional de jeunes musiciens pour donner ce cours.

Les conservatoires de musique doivent offrir tous les niveaux de formation. Cette baisse constante du nombre d'étudiants affecte la qualité de l'enseignement et ne permet plus l'émulation. À l'exception des conservatoires de Montréal et de Québec, le nombre d'étudiants inscrits au premier cycle universitaire varie de quatre à huit. La formation de musiciens de haut calibre exige pourtant de relever des défis. À leur sortie du Conservatoire, au moment de leur entrée sur le marché du travail, ils devront passer des auditions et se mesurer à d'autres collègues.

---

<sup>12</sup> « La situation de l'éducation musicale au Québec », *Musique et Pédagogie*, Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec, vol. 28, n° 1, automne 2013.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<b>Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec</b>								
<b>Évolution de l'effectif de 1980 à 2014</b>								
<b>Conservatoires</b>	1980-1981	1984-1985	1990-1991	1994-1995	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2013-2014
<b>Musique</b>								
Rimouski	74	89	90	67	71	61	66	66
Saguenay	113	125	110	97	81	78	80	45
Québec	239	250	259	252	220	200	185	176
Trois-Rivières	113	107	108	81	79	70	81	72
Montréal	246	273	289	271	246	245	241	241
Gatineau	111	86	95	82	86	93	94	104
Val-d'Or	41	24	46	51	46	44	55	60
<b>TOTAL MUSIQUE</b>	<b>937</b>	<b>954</b>	<b>997</b>	<b>901</b>	<b>829</b>	<b>791</b>	<b>802</b>	<b>764</b>
<b>Art dramatique</b>								
Québec	28	31	40	36	41	44	47	46
Montréal	35	27	30	21	31	32	28	30
<b>TOTAL ART DRAMATIQUE</b>	<b>63</b>	<b>58</b>	<b>70</b>	<b>57</b>	<b>72</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>76</b>
<b>RÉSEAU</b>	<b>1000</b>	<b>1012</b>	<b>1067</b>	<b>958</b>	<b>901</b>	<b>867</b>	<b>877</b>	<b>840</b>

Le cas du Conservatoire de Saguenay est éloquent à cet égard. Près de 125 élèves le fréquentaient dans les années 1980. Des musiciens professionnels, qui sont membres de l'Orchestre symphonique de Montréal, de celui de Québec ou d'orchestres étrangers y ont été formés. La soprano Manon Feubel et la contralto Marie-Nicole Lemieux ont étudié à ce conservatoire ainsi que Véronique Lacroix, chef de l'Ensemble contemporain de Montréal, et le chef d'orchestre Jean-Philippe Tremblay. En 2013-2014, 45 étudiants y sont inscrits. De ce nombre, 5 seulement reçoivent l'enseignement des différentes spécialités instrumentales du premier cycle universitaire. Le chant n'y est plus enseigné.

<b>Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec</b>								
<b>Effectif étudiant 2013-2014</b>								
Musique	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	TOTAL
Préparatoire (primaire et secondaire)	72	58	77	44	27	47	37	362
Collégial	21	60	38	14	11	19	17	180
Premier universitaire cycle	7	64	44	8	5	4	6	138
Deuxième universitaire cycle	4	53	16	0	2	2	0	77
Stage de perfectionnement	0	6	1	0	0	0	0	7
Total	104	241	176	66	45	72	60	764

### En art dramatique

En art dramatique, l'accroissement de l'offre de formation a eu peu d'incidence sur la fréquentation des conservatoires de Montréal et de Québec. En 1980-1981, 63 étudiants étaient inscrits aux conservatoires d'art dramatique. En 2013-2014, 76 étudiants fréquentent ces cours. Les candidats en jeu et en art dramatique auditionnent tous dans les quatre écoles offrant ce programme. Ainsi, le Conservatoire reçoit plus de 500 demandes d'admission chaque année pour une vingtaine de places.

La présence des cégeps a contribué à faire augmenter le nombre de finissants désireux d'accéder chaque année au marché du travail. Ce nombre est supérieur aux nouvelles possibilités d'emploi disponibles en théâtre, en télévision, en cinéma ou dans d'autres débouchés connexes tels que le doublage, la publicité et l'enseignement.

## LA FORMATION COLLÉGIALE ET UNIVERSITAIRE

### QUESTIONS

- Dans les conservatoires de plusieurs régions, le faible effectif à l'enseignement collégial et universitaire ne permet plus de garantir une qualité uniforme de formation, notamment pour l'orchestre et les différents ensembles. L'abandon de ces niveaux de formation dans les conservatoires n'ayant pas la masse critique suffisante est envisagé. Les cégeps et les universités de la région sont-ils en mesure de prendre la relève ?
- La concentration de ces niveaux de formation aux conservatoires de Montréal et de Québec nécessitera des mesures de transition à l'endroit des étudiants touchés, soit ceux actuellement inscrits dans les autres conservatoires. Parmi les mesures possibles (continuation au conservatoire de la région, poursuite des études dans un établissement d'enseignement supérieur de la région, aide financière aux étudiants devant poursuivre leurs études aux conservatoires de Québec ou de Montréal, etc.), laquelle devrait être privilégiée et pourquoi ?

## LA FORMATION PRÉPARATOIRE

- Le Conservatoire devrait-il continuer d'offrir le programme de formation préparatoire dans l'ensemble de ses établissements ? Les écoles privées sont-elles en mesure de prendre la relève ?
- Quels changements seraient nécessaires afin que les écoles privées puissent offrir un programme préparatoire complet ?
- Quelles modifications devraient être apportées au programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée, géré par le ministère de la Culture et des Communications, afin de garantir que l'aide contribue à assurer la qualité de la formation ?
- L'aide du ministère devrait-elle être accordée aux seules écoles offrant des garanties de qualité de la formation ? Cette reconnaissance de la qualité devrait-elle être l'objet d'un agrément ministériel ?

À sa création, la formation donnée par le Conservatoire était gratuite. Des droits de scolarité sont maintenant exigés au niveau universitaire. L'ensemble des frais (droits de scolarité et frais afférents) totalisent actuellement 2 683 \$. La formation offerte au niveau préparatoire est toujours gratuite.

La formation dispensée dans les réseaux scolaire et collégial public est gratuite. C'est pourquoi le financement du programme de musique doit être assuré par l'école ou le

cégep. Les besoins en matériel pédagogique (locaux, studios de répétition, instruments de musique, système de sonorisation, etc.) sont cependant plus importants que ceux pour les autres matières et les ressources allouées généralement insuffisantes, notamment au primaire et au secondaire. Les sources de financement sont donc multiples et comprennent, entre autres, les commissions scolaires, les parents, les droits afférents, les campagnes de financement et les conseils d'école.

Les droits de scolarité et les autres frais demandés par l'Université McGill s'élèvent à 4 150 \$ et ceux exigés par l'Université de Montréal à 3 725 \$. Là aussi, les particularités de l'enseignement de la musique entraînent des coûts importants que les responsables des facultés de musique doivent justifier. Puisque le financement des universités est basé sur le nombre d'élèves, la tentation est forte d'augmenter ce nombre, notamment dans l'année préparatoire ou la première année.

Par ailleurs, les élèves inscrits dans les écoles privées doivent déboursier chaque année de 800 \$ à 1 000 \$ en moyenne, ce qui ne semble pas freiner la fréquentation. Les écoles privées de musique attirent une clientèle toujours plus nombreuse. Le ministère de la Culture et des Communications soutient une partie d'entre elles à l'extérieur des régions métropolitaines de Montréal et de Québec, soit plus de 60 écoles, camps musicaux et ensembles ou orchestres de jeunes. Ces écoles attirent plus de 6 800 jeunes sur tout le territoire de la province.

## LES DROITS DE SCOLARITÉ

### QUESTIONS

- Le Conservatoire devrait-il ajuster ses droits de scolarité à ceux demandés par les établissements offrant les mêmes services ?
- Des droits de scolarité devraient-ils être demandés aux élèves inscrits au programme préparatoire, quitte à accorder des bourses aux élèves les plus talentueux ?

## LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

### En musique

La formation musicale nécessite un apprentissage débutant dès le jeune âge. Le dépistage des talents aptes à mener une carrière professionnelle doit s'effectuer à cette étape de la formation dite préparatoire.

Le Conservatoire a toujours misé sur le programme préparatoire donné dans ses sept conservatoires afin de dépister les talents qui poursuivront aux niveaux supérieurs et deviendront des compositeurs ou des interprètes. Or, les demandes d'admission à ses conservatoires diminuent, et cela, malgré la gratuité de la formation.

Les écoles primaires et secondaires offrant la concentration en musique ou un programme arts-études, les écoles privées et les services de loisirs municipaux accueillent maintenant massivement les jeunes désireux de suivre une formation musicale.

La région du Saguenay traduit bien cette réalité. Trois écoles primaires et quatre écoles secondaires proposent un projet arts-études. Seul le projet de la polyvalente de Normandin est reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'enseignement dans ce seul établissement concerne près de 200 élèves. Pour leur part, les huit écoles et organismes de la région soutenus par le ministère de la Culture et des Communications rejoignent plus de 2 400 élèves. La qualité de l'enseignement s'est améliorée dans ces écoles qui offrent à leurs meilleurs élèves les programmes d'encadrement d'établissements supérieurs de formation offerts par les universités ou par le Conservatoire. Plus de 230 élèves de la région sont inscrits à un tel programme d'encadrement. En parallèle, au Conservatoire de musique de Saguenay, seulement 28 élèves du primaire et du secondaire suivent les cours du programme préparatoire.

Offrir l'enseignement préparatoire ne garantit plus au Conservatoire de musique de Saguenay un bassin suffisant de recrutement pour la formation à l'enseignement collégial et universitaire. De plus, en limitant ses interventions aux seuls élèves qui y sont inscrits, il remplit de façon incomplète sa mission de dépister les talents et d'assurer le suivi de leur formation sur tout le territoire.

La formation donnée par les conservatoires touche maintenant les élèves d'autres établissements. Les conservatoires, principalement ceux des régions, ont tissé au cours des dernières années plusieurs liens de collaboration avec les commissions scolaires et les écoles de leur région. Ainsi, le Conservatoire de musique de Saguenay a mis sur pied des projets ou a participé à l'élaboration de projets tels que Le Saguenay–Lac-Saint-Jean en harmonie et Le rassemblement annuel des cordes. Ces activités s'adressent aux professeurs et aux élèves des écoles de musique. La direction

musicale, la supervision et l'enseignement sont assumés par des professeurs ou des élèves avancés du Conservatoire. Le projet d'harmonie (vents et percussion) est ouvert à tous les jeunes de la région jouant déjà d'un instrument ou désirant s'initier à la musique. Les commissions scolaires se sont engagées à faire la promotion de l'harmonie dans leurs écoles primaires et secondaires, et trois écoles de musique participent au projet. Les jeunes dont le talent aura été détecté seront incités à suivre des cours de musique dans les écoles privées et éventuellement au Conservatoire.

Des projets d'initiation aux cordes ont été élaborés avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Dans un cas, il s'agit de cours de violon qui s'intègrent au cursus et, dans l'autre, il s'agit de cours parascolaires de violoncelle. Ces cours de groupe sont donnés par des professeurs du Conservatoire, lequel loue les instruments de musique.

Au collégial, des ententes existent entre le Conservatoire et quelques cégeps. Elles permettent aux étudiants du Conservatoire de compléter le volet obligatoire de leur formation collégiale au cégep. Ou encore, comme au cégep de Rimouski qui a élaboré un programme en pop-jazz, l'entente permet aux étudiants de recevoir leur formation musicale au Conservatoire.

Au niveau universitaire, une seule entente a été conclue, avec l'Université du Québec à Rimouski où le Conservatoire offre le volet musical en formation des maîtres aux étudiants intéressés par ce champ d'enseignement. Un projet similaire est en cours d'officialisation pour 2014-2015 entre le Conservatoire de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais.

Même si le Conservatoire, l'Université Laval et l'Université de Montréal n'ont pas la masse critique nécessaire, il n'y a pas entre eux de collaboration ou de projet commun tel qu'un orchestre symphonique ou un atelier lyrique. Il n'existe pas d'entente de partage de services concernant la bibliothèque, les studios ou les équipements, et ce, malgré le coût élevé de certains équipements nécessaires à la formation de musiciens de studio ou en musique électroacoustique.

Dans les années 1990, des ententes visant le rapprochement des conservatoires de musique de Montréal et de Québec ont fait l'objet de discussions avec l'Université de Montréal et l'Université Laval. Ces projets qui conduisaient à une intégration et à une disparition des conservatoires ont été abandonnés.

### **En art dramatique**

Peu de concertation ou de collaboration semble exister concernant la création de programmes et les activités d'enseignement en art dramatique.

## LE DÉPISTAGE DES TALENTS

### QUESTIONS

- Selon vous, l'approche pédagogique du réseau scolaire permet-elle le dépistage de talents exceptionnels et le développement de leur plein potentiel ? Et l'approche du Conservatoire ?
- Quels types de collaboration pourraient exister entre le Conservatoire, les commissions scolaires et les écoles afin d'assurer le dépistage et le suivi de la formation des talents exceptionnels ?
- Connaissez-vous les programmes externes (programme d'encadrement) du Conservatoire ? Ceux-ci vous sont-ils utiles ? Quelles améliorations souhaiteriez-vous qu'on y apporte ?
- Quels autres services pédagogiques le Conservatoire pourrait-il instaurer afin d'améliorer la formation ?
- Quel rôle le Conservatoire doit-il assumer dans la formation continue des enseignants spécialisés ?
- Est-il possible d'envisager la mise en place d'un mécanisme afin d'inciter les enseignants des écoles publiques et privées à porter à l'attention du Conservatoire tout cas de douance qui mériterait d'être encouragé et soutenu ?
- Est-il possible d'envisager un accompagnement ou un soutien des conservatoires afin d'assurer l'enseignement dans les écoles publiques et privées aux élèves les plus talentueux ?

## LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ARTISTIQUE

### QUESTIONS

- Les besoins plus diversifiés du marché du travail artistique devraient-ils mener à un élargissement des profils musicaux enseignés par le Conservatoire ? À l'ajout de nouveaux programmes en art dramatique ? À un prolongement de la durée de la formation ?
- La plus grande polyvalence exigée des musiciens et des comédiens devrait-elle conduire à ouvrir davantage la formation à d'autres aspects de la carrière ou à d'autres disciplines artistiques ?
- Y a-t-il des lacunes ou des besoins concernant la formation continue ?
- Une plus grande concertation est-elle possible entre les établissements d'enseignement ?
- Connaissez-vous des projets de concertation réussis ?
- Quels éléments pourraient faire l'objet d'une plus grande collaboration ?

## LA VIE ARTISTIQUE RÉGIONALE

La loi constitutive du Conservatoire précise que « les établissements d'enseignement de la musique ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique ».

Cet aspect de la mission contribue à la qualité de l'enseignement donné par le Conservatoire. Celui-ci se distingue en effet par sa formation de type professionnel permettant l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice d'une profession artistique. Cet engagement du Conservatoire dans la vie artistique assure une formation répondant aux besoins du travail artistique et favorise une insertion réussie des finissants dans le marché du travail. Elle garantit en outre la participation des gens de métier au corps professoral.

Par ailleurs, la présence d'un conservatoire dans une région assure des ressources matérielles et un noyau d'expertise solide. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean par exemple, à l'origine, les professeurs venaient de Montréal ou de Québec ; or, la majorité de ceux-ci habitent maintenant la région. Ils enseignent au Conservatoire ou dans une école d'une commission scolaire, dirigent une école privée de musique ou sont membres d'un ensemble ou d'un orchestre.

Les conservatoires collaborent avec les organismes musicaux de leur région en élaborant ou en encadrant des projets, ou encore en y participant, ainsi qu'en procédant à des échanges de biens (prêts de studios, de locaux ou d'instruments de musique) et de services (cours de maître par les invités de l'orchestre ou par les professeurs du Conservatoire aux professeurs des écoles, etc.). Cette implication dans leur milieu et ces échanges de services s'observent à des degrés divers et prennent des formes différentes selon les conservatoires.

En art dramatique, les conservatoires de Montréal et de Québec s'impliquent aussi dans leur milieu. Celui de Montréal s'investit en formation continue et assure, avec Emploi-Québec, l'Union des artistes et le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec, la mise sur pied d'ateliers de formation : doublage, diction, voix et micro, jeu au cinéma, etc. Il entretient des partenariats avec les écoles secondaires de Montréal (la Rencontre Théâtre Ados) et avec la Ville de Montréal (La Roulotte, en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada).

À Québec, la présence du Conservatoire d'art dramatique et des étudiants qui en sortent chaque année et qui sont impliqués dans les différentes compagnies de théâtre permet le maintien d'une activité théâtrale professionnelle. Le Conservatoire leur prête à l'occasion des costumes, du mobilier ou des accessoires pour leurs productions.

Les conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec disposent de centres de documentation, de locaux, de studios de répétition, d'ateliers de costumes, d'ateliers de fabrication de décors et d'un studio de doublage. Ils peuvent compter sur un personnel spécialisé pour ces activités et pour l'ensemble des équipements.

Ces ressources pourraient être plus fréquemment mises à la disposition des organismes artistiques, notamment les organismes de la relève, afin d'encourager l'interaction des élèves avec le milieu artistique professionnel et faciliter leur insertion future dans le marché du travail.

## LA VIE ARTISTIQUE RÉGIONALE

### QUESTIONS

- Cet aspect de la mission des conservatoires devrait-il revêtir une importance plus grande ?
- Les ressources tant en art dramatique qu'en musique devraient-elles être regroupées afin de créer de véritables pôles d'expertise et de services artistiques à la disposition du milieu artistique ?

### La création de pôles artistiques

Ces pôles auraient le mandat de soutenir la vie culturelle de leur milieu et d'y contribuer.

En musique :

- en assurant la présence de professeurs spécialistes en chant et par famille d'instruments (cordes, vents, claviers, percussion, guitare), et d'équipements (banque d'instruments, bibliothèque, etc.) ;
- en sensibilisant les jeunes, dans les écoles, à l'apprentissage de la musique ;
- en dépistant les talents exceptionnels ;
- en élaborant pour eux des programmes d'études personnalisés (bourses, classes de maître, stages, etc.) ;
- en faisant la promotion auprès des écoles des programmes d'encadrement élaborés par le Conservatoire et en les y mettant en œuvre (outils pédagogiques, évaluation des élèves ;
- en mettant sur pied des projets d'harmonies ou d'orchestres s'adressant à l'ensemble des écoles (supervision et cours de groupe) ;
- en louant des locaux ou des instruments ;
- en organisant et en tenant des sessions de perfectionnement s'adressant aux musiciens et aux professeurs ;

- en offrant une expertise aux étudiants, aux musiciens et aux organismes.

En art dramatique :

- en préparant les candidats de la région aux auditions d'entrée au Conservatoire ;
- en organisant et en tenant des sessions de perfectionnement ;
- en offrant une expertise aux étudiants, aux comédiens, aux artistes et aux organismes (scénographie, jeu, mise en scène, fabrication de décors et de costumes) ;
- en louant des locaux, des costumes, des décors.

## LA CRÉATION DE PÔLES ARTISTIQUES

### QUESTIONS

- La création de pôles artistiques est-elle cohérente avec l'évolution du rôle du Conservatoire ?
- Comment évaluez-vous cette hypothèse par rapport aux besoins dans votre région ?

## LA MISSION DU CONSERVATOIRE

Les mutations profondes de la formation artistique militent en faveur d'une remise en question des principes sous-jacents à la mission du Conservatoire. Malgré la multiplication des intervenants, tous reconnaissent la très grande qualité de la formation donnée par le Conservatoire. Celui-ci exerce un rôle unique que nul ne conteste pour le dépistage des talents et le suivi de leur développement vers les plus hauts sommets de la profession. Aussi, le Conservatoire pourrait jouer un rôle plus grand à cet égard et à celui d'une plus grande cohérence dans les programmes d'enseignement offerts aux élèves les plus talentueux, partout au Québec.

### Les principes à privilégier pour la mission du Conservatoire

- Le dépistage et le soutien au développement des talents exceptionnels
- Une formation personnalisée de haut calibre
- Une formation professionnelle et un perfectionnement continu axés sur les besoins de la pratique de l'interprétation et du métier artistique
- L'ouverture du Conservatoire sur sa communauté et sa contribution à la vitalité artistique

## La formulation de la nouvelle mission

La nouvelle mission du Conservatoire devrait inclure les activités suivantes :

- susciter la qualité de la formation initiale et professionnelle en musique et en art dramatique, dans les diverses régions du Québec, et contribuer à la vitalité artistique de la collectivité ;
- dépister les talents exceptionnels, les soutenir dans la progression de leur apprentissage et leur assurer une formation personnalisée axée sur les besoins de la pratique de l'interprétation et du métier artistique ;
- élaborer, adopter et offrir, en collaboration et en complémentarité avec les établissements d'enseignement existants, des programmes de formation s'adressant à tous les niveaux, de la formation initiale à la formation professionnelle et au perfectionnement ;
- administrer et exploiter des établissements d'enseignement de la musique et de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle et au perfectionnement ;
- développer, dans chacun de ses établissements d'enseignement, des pôles artistiques regroupant des équipements, des services et une expertise sur la pratique de la musique et de l'art dramatique, et mettre ces équipements, ces services et cette expertise à la disposition des organismes artistiques de son milieu et des différentes régions du Québec.

### LES RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LA MISSION DU CONSERVATOIRE

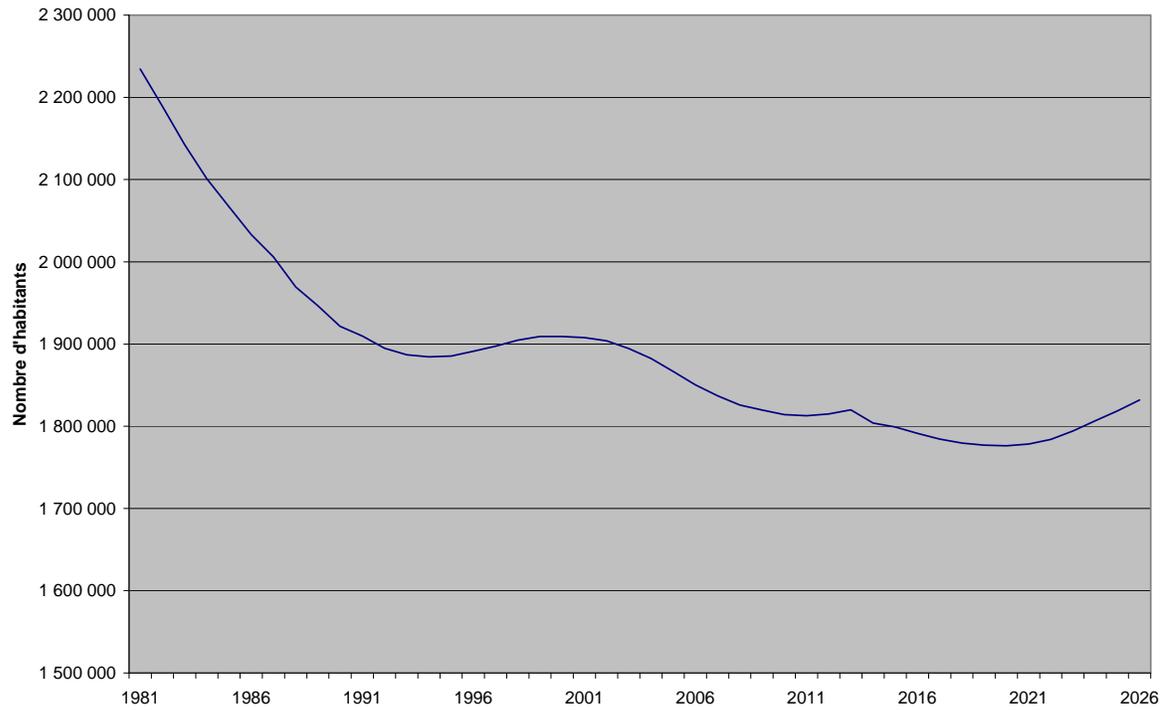
#### QUESTIONS

Ces recommandations :

- sont-elles pertinentes pour l'évolution de l'offre de formation ?
- sont-elles de nature à améliorer la qualité de la formation ?
- permettront-elles une meilleure collaboration et une plus grande concertation des établissements d'enseignement ?
- contribueront-elles à améliorer les conditions de la pratique artistique sur le territoire ?

## ANNEXE

Estimations de la population des 5-24 ans au Québec de 1981 à 2026

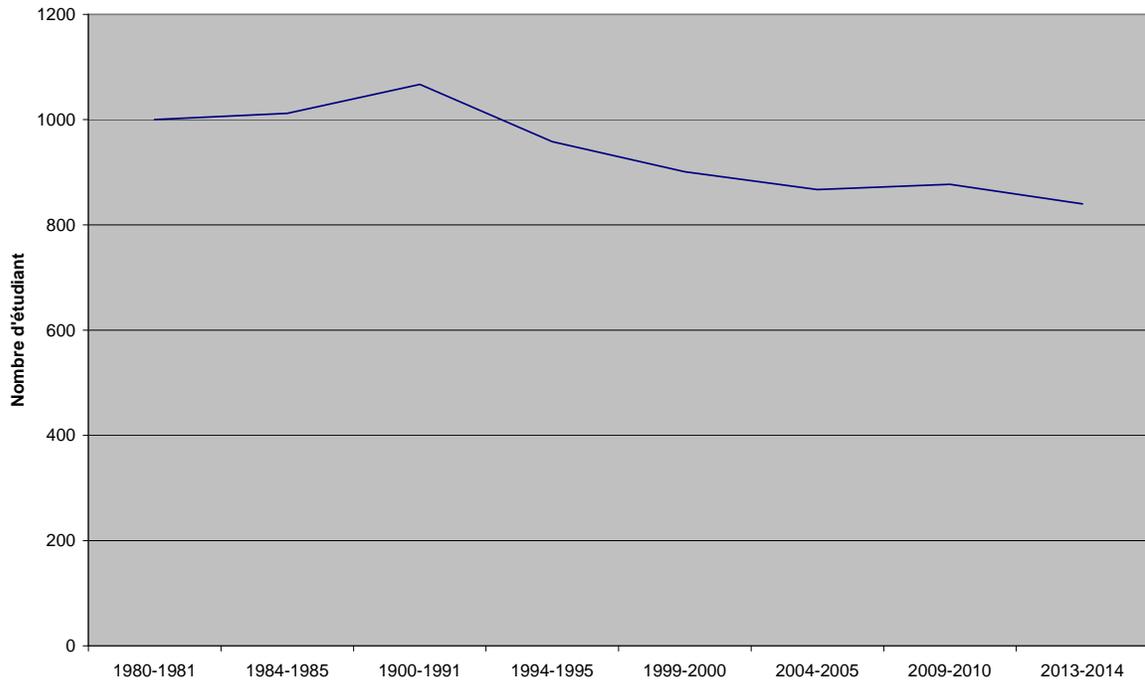


Nombre d'habitants de 5 à 24 ans au Québec de 1981 à 2013,

Sources : Statistique Canada, Estimations de la population

Nombre d'habitants de 5 à 24 ans projeté au Québec de 2014 à 2026, Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056.

**Effectif étudiant au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
de 1980-1981 à 2013-2014**



Sources : Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec